

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 196

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 7 B

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« par fait de pollution ou d' »

les mots :

« ayant pour origine une pollution ou un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.